
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 23 janvier 1963. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Le président, au nom de la commission, a exprimé sa profonde émotion à la nouvelle du décès de M. de Maupeou, membre éminent de la commission, regretté de tous ses collègues. M. Fouchet, Ministre de l'Education nationale, au nom du Gouvernement, s'est associé à l'éloge funèbre du disparu.

Puis la commission a entendu M. Fouchet, Ministre de l'Education nationale, sur le budget de son département.

Interrogé par le président, M. Fouchet a confirmé qu'en application d'une décision du Gouvernement il n'assisterait pas, non plus qu'aucun autre ministre, à la discussion du budget par le Sénat en séance publique, M. Dumas, Secrétaire d'Etat chargé des rapports avec le Parlement, et M. Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget, étant seuls autorisés à y participer.

M. Fouchet a ensuite donné connaissance des grandes lignes du budget de l'Education nationale, qui s'élève à plus de 10 milliards de francs et est l'un des plus importants des budgets civils.

Les moyens d'action et les méthodes de ce ministère, qui groupe 500.000 fonctionnaires pour 10 millions environ d'enfants et jeunes gens scolarisés, doivent être réformés.

Puis le ministre a évoqué les problèmes actuels concernant les locaux et les maîtres. Pour les locaux, le ministre a affirmé que tous les crédits d'équipement seront consommés en 1963 et dit son espoir d'obtenir des crédits supplémentaires par lettre rectificative.

Au sujet des maîtres, un effort dans la revalorisation des traitements a été réalisé. D'autres améliorations sont envisagées.

Le ministre a répondu aux questions que lui ont posées, outre le président et M. Pauly, rapporteur pour avis, MM. de Bagneux, Chauvin, Cogniot, Charles Durand, Mme Dervaux, MM. Isautier, Tinant, Jung, Mont et Delpuech.

La commission a ensuite entendu M. Maurice Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, qui a analysé les crédits relatifs à la jeunesse et aux sports, à l'éducation populaire et aux colonies de vacances.

Répondant aux questions posées par le président, MM. Noury, rapporteur pour avis, Vigier, Delorme, Tinant, Jung et Chauvin, le haut-commissaire a apporté des précisions concernant notamment l'équipement sportif, les colonies de vacances et les sports nautiques. Il a également donné des précisions sur le contenu des accords franco-allemands dans le domaine sportif. Il a enfin indiqué que la candidature de la ville de Lyon avait été retenue pour les Jeux olympiques de 1968, dans l'hypothèse où ceux-ci auraient lieu en France.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 23 janvier 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, et de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a entendu tout d'abord le rapport pour avis de M. de Villoutreys sur les crédits du *Ministère de l'Industrie* pour l'année 1963.

Après avoir, dans son introduction, comparé les crédits inscrits au budget de 1963 à ceux de l'année précédente, le rapporteur a souligné que l'augmentation des crédits de fonctionnement était due, notamment, à la réorganisation du Service des instruments de mesure et au développement du Service de conservation de gisements d'hydrocarbures, mais surtout que l'augmentation de 44 % d'une année sur l'autre reflétait principalement un accroissement des subventions de caractère économique attribuées dans le cadre du Ministère de l'Industrie.

Un débat s'est instauré à propos des difficultés d'approvisionnement en charbon de la plupart des grands centres urbains,

au cours duquel sont intervenus — outre le président et le rapporteur — MM. Mistral et Champleboux.

M. de Villoutreys a, en outre, rappelé les difficultés financières des Charbonnages de France et indiqué qu'il lui apparaissait nécessaire de mettre sur pied un programme d'assainissement financier qui serait en quelque sorte le pendant du plan d'adaptation en ce qui concerne la production. Ce programme apurerait les charges financières dues au passé et réglerait le problème des charges sociales.

En ce qui concerne l'électricité, le rapporteur a fait observer que l'équilibre financier d'Electricité de France ne pourrait être obtenu que par une hausse des tarifs de vente de l'électricité et par l'octroi d'une nouvelle dotation en capital.

Abordant le secteur pétrolier, M. de Villoutreys a noté l'augmentation du prélèvement au profit du budget général sur le Fonds de soutien aux hydrocarbures, politique à courte vue au moment où la recherche de pétrole doit être intensifiée et les ressources d'approvisionnement diversifiées.

Traitant ensuite de la nécessité d'une action coordonnée des « Six » dans le cadre du Marché commun, le rapporteur a rappelé que le premier problème était celui de la coordination des politiques énergétiques et que, dans ce domaine, on en était toujours au stade des études sans décision effective. A ce même point de vue, M. de Villoutreys s'est demandé si le secteur de l'industrie automobile ne constituerait pas un terrain de choix pour faire un premier essai de programmation économique sur le plan européen afin d'éviter une politique d'investissement désordonnée aboutissant à un excédent de capacité de production qui préparerait des lendemains difficiles.

En outre, une politique commune à l'égard des investissements étrangers lui a paru tout aussi nécessaire que la coordination des programmes nationaux. Une telle politique devrait avoir pour but de veiller à ce que les investissements étrangers concourent au développement de l'activité économique générale dans le cadre des objectifs fixés par les Pouvoirs publics. La fermeture par la Remington-Rand de son usine de Caluire, le contrôle par Chrysler de Simca-automobile soulignent plus particulièrement la nécessité de cette politique.

Enfin, la concurrence, dans le cadre du Marché commun, doit se faire dans les conditions normales et le cas particulier de l'importation des réfrigérateurs italiens prouve qu'il peut ne pas toujours en être ainsi.

Après que M. Pinton eut félicité le rapporteur pour avis d'avoir abordé le problème des investissements étrangers en France, la commission a adopté les conclusions du rapporteur et le budget du Ministère de l'Industrie.

Puis M. Pams a donné connaissance à ses collègues des grandes lignes de son avis sur le budget de *l'Aviation civile*.

Le rapporteur a souligné, tout d'abord, que les difficultés financières que connaissent actuellement nos compagnies tiennent essentiellement à un accroissement de trafic inférieur à l'augmentation massive de la capacité de transport résultant de la mise en œuvre d'appareils à réaction.

Il a donné ensuite des précisions détaillées concernant Air Union, la coordination de nos transports aériens en Afrique, la situation présente et future de nos constructions aéronautiques (appareil supersonique construit en collaboration avec les Britanniques et avion léger de transport Super-Broussard), les liaisons aériennes intérieures et la nécessaire coordination des investissements air-fer. La commission a adopté les conclusions du rapporteur et le budget de *l'Aviation civile*.

La commission a entendu ensuite l'avis de M. Billiemaz sur les *chapitres budgétaires relatifs à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P.*

En ce qui concerne la S. N. C. F., le rapporteur a souligné l'accroissement important des contributions financières de l'Etat. Il a fourni ensuite quelques indications sur la politique d'investissement, l'évolution corrélative du trafic et la réforme tarifaire.

Il a conclu sur cette première partie en insistant, comme l'avait fait M. Pams, sur la nécessité d'une révision de notre politique générale dans le domaine des transports.

Au sujet des transports parisiens, M. Billiemaz a indiqué, tout d'abord, comment seraient dorénavant réparties les dépenses d'investissement intéressant respectivement les lignes anciennes et les liaisons nouvelles, telles que le métro express régional.

Il a indiqué ensuite comment se présenterait le budget d'exploitation de la R. A. T. P. dans l'hypothèse du maintien des tarifs actuels ou de leur relèvement.

En conclusion, le rapporteur a estimé que l'Etat devrait participer aux dépenses des transports urbains des grandes agglomérations de province. Le président a, pour sa part, attiré l'attention de la commission sur la rentabilité des travaux d'extension du réseau souterrain, compte tenu du tarif unique pratiqué sur ces liaisons.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur et les crédits budgétaires relatifs à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P.

La commission a poursuivi sa séance dans l'après-midi et a entendu, en premier lieu, le rapport pour avis de M. Jager sur la section « *Service financiers* » du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

Après avoir indiqué que son rapport portait essentiellement sur les travaux de recensement, l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur et les crédits affectés aux relations économiques extérieures et à l'expansion économique à l'étranger, le rapporteur a analysé les augmentations de crédits et souligné qu'elles étaient très limitées, l'augmentation la plus importante, de 1.857.000 F, concernant le Centre national du commerce extérieur dont les crédits sont, pour la première fois, supérieurs à 1 milliard d'anciens francs.

Puis M. Jager a retracé les vicissitudes subies par les services des Affaires économiques, implantés quai Branly, qui aboutissent, en 1963, à leur disparition en tant qu'entité indépendante constituant un ministère ou un secrétariat d'Etat et à leur absorption par le Ministère des Finances.

Le rapporteur a alors souligné que, sur le plan de l'information économique, l'année 1963 serait marquée par le recensement industriel, opération qui n'a pas été effectuée depuis cent ans. A propos de l'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale, M. Jager a évoqué l'activité de la Direction des Affaires commerciales tant sur le plan législatif et réglementaire que dans le domaine du crédit et celui de la modernisation des circuits de distribution.

Quant aux crédits budgétaires relatifs à la distribution commerciale, ils sont rassemblés dans trois chapitres :

44-80 : Encouragement aux recherches dans le domaine commercial : 300.000 F ;

44-81 : Aide aux organisations de consommateurs : 850.000 F ;

44-82 : Assistance technique au commerce et enseignement commercial : 2.460.000 F.

A propos de l'aide aux organisations de consommateurs, M. Jager a souligné que le crédit déjà très faible de 300.000 F était réparti entre trop d'organisations et que les émissions du Télex-Consommateurs (550.000 F) n'ont peut-être pas une pleine efficacité. M. Cornat a fait observer que ces émissions rendraient plus de services si elles donnaient des prix-plafonds par zones pour les produits courants.

Puis le rapporteur a traité de l'évolution des prix et du pouvoir d'achat depuis l'automne 1961 et rappelé que l'indice des prix de détail des 250 articles était passé de 121 en

décembre 1958 à 144,7 en décembre 1962, soit une hausse de 19,5 p. 100 en quatre ans et une moyenne annuelle de 4,90 p. 100. Ainsi apparaît l'instabilité de la politique des prix, « problème n° 1 de l'économie française ».

Abordant l'évolution du commerce extérieur et tout en soulignant le maintien de la croissance rapide des exportations, M. Jager a marqué son inquiétude devant la croissance encore plus rapide des importations.

Enfin le rapporteur a évoqué les crédits affectés à l'expansion économique de la France à l'étranger et le fonctionnement de certains organismes, tels que le Centre national du commerce extérieur, le Comité permanent des foires à l'étranger, les Comités franc-dollar et franc-sterling.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment MM. Beaujannot, Cornat, Lebreton, Pelleray, Romaine, le rapporteur et le président, la commission a adopté les conclusions favorables de son rapporteur.

La commission a entendu ensuite l'avis de M. Yvon sur le budget des *Ports maritimes et de la Marine marchande*.

En ce qui concerne les ports, le rapporteur a souligné l'insuffisance des crédits d'entretien et de modernisation, compte tenu de l'état actuel des ouvrages et du volume de travaux prévu au Plan.

Abordant ensuite les dispositions concernant la Marine marchande, M. Yvon a traité en particulier du problème de notre pêche maritime, de la situation de nos compagnies maritimes d'économie mixte, de la subvention à l'Etablissement national des Invalides de la marine et de l'aide à la construction navale. Il a donné, de plus, quelques indications relatives à l'activité présente et aux perspectives d'avenir de notre marine marchande, dont il a tenu à souligner le rôle important dans l'activité économique.

Plusieurs commissaires ont protesté contre l'insuffisance des crédits prévus pour l'équipement des ports de plaisance et demandé des explications concernant l'exploitation par les Messageries maritimes de la ligne d'Amérique du Sud et la répartition des commandes d'Etat aux chantiers navals.

D'autre part, M. Golvan a soulevé, à propos du soutien financier accordé à la ligne de Corse, le problème des liaisons maritimes entre les îles bretonnes et le continent.

Sous ces réserves, la commission a donné un avis favorable à l'adoption du budget des Ports maritimes et de la Marine marchande.

Enfin, la commission a approuvé les conclusions du rapport de M. Charles Suran sur le budget de la *Construction* pour 1963.

Au cours de la première partie de son exposé consacré à l'étude du financement des constructions pour 1963, le rapporteur a insisté sur la stabilité — voire la stagnation — de la politique du logement et la très nette insuffisance des résultats acquis eu égard aux besoins généraux de logements et aux objectifs du IV^e Plan. Le rapporteur a considéré que la poursuite de notre politique de construction exigeait un accroissement immédiat de l'effort financier de la nation et le développement de la lutte contre la spéculation foncière.

Dans la seconde partie de son exposé, M. Suran a abordé l'étude des principaux aspects de notre politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Après avoir rappelé les différentes actions inscrites au budget du Ministère de la Construction, le rapporteur a spécialement insisté sur l'état actuel de la procédure des tranches opératoires, sur l'indispensable association du Parlement à la politique d'expansion régionale et a donné connaissance à la commission de la structure nouvelle des organismes de conception de la politique d'aménagement du territoire.

Jeudi 24 janvier 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, et de M. Joseph Beaujannot, secrétaire.* — La commission a, tout d'abord, entendu le rapport pour avis de M. Beaujannot sur les crédits du budget des *Postes et Télécommunications* pour l'exercice 1963.

Le rapporteur a successivement examiné les services postaux, les services financiers et les télécommunications ; il a notamment souligné l'augmentation considérable du trafic postal depuis 1950, celle des mouvements de fonds des chèques postaux (en regrettant l'insuffisance de l'intérêt versé à ceux-ci par le Trésor : 1,5 %) et l'importance prise, dans notre monde moderne, par les télécommunications.

Après avoir rappelé qu'en 1962 le nombre d'installations téléphoniques en instance était encore de 150.000, M. Beaujannot a conclu à l'adoption du budget annexe des *Postes et Télécommunications*.

M. Brun a fait allusion aux critiques qui s'étaient fait jour, dans une certaine presse, à propos de l'achat de matériels, et demandé au rapporteur d'y répondre ; M. Kauffmann a critiqué l'acheminement du courrier et la diminution du nombre des levées et des distributions ; M. Coutrot a regretté le sous-équipement actuel des centres urbains et MM. Mistral, Golvan

et Billiemaz celui des stations touristiques, M. de Villoutreys ajoutant que ce sous-équipement nuisait gravement à la décentralisation industrielle.

Après avoir répondu à l'ensemble des critiques, M. Beaujannot a souligné que le personnel serait augmenté, en 1963, de 8.000 unités (dont 3.103 dans les services postaux, 1.503 dans les services financiers, 2.484 dans les télécommunications, 687 dans les bâtiments et transports et 223 dans les services de direction).

Compte tenu de ces observations — que le président a demandé au rapporteur d'inclure dans son texte — la commission a donné un avis favorable à l'adoption du budget des Postes et Télécommunications.

Sur le rapport de M. Marc Pautet, la commission a ensuite procédé à l'examen pour avis des aspects agricoles du projet de loi de finances pour 1963.

Le rapporteur a successivement analysé les dépenses ordinaires et les dépenses d'équipement du budget de l'*Agriculture*, puis les dépenses affectées au soutien des marchés agricoles.

S'agissant des dépenses ordinaires, M. Pautet a fait ressortir l'augmentation de 18,6 % des crédits des moyens des services. Indépendamment des créations d'emploi dans les services des eaux et forêts, du génie rural et de la répression des fraudes qui s'inscrivent dans un plan de renforcement de ces services, le rapporteur a mis l'accent sur le fait que le budget de 1963 se caractérise, d'une part, par un important effort en faveur de l'enseignement agricole, de la recherche et de la vulgarisation, d'autre part par le développement d'une action nouvelle concernant l'information, les statistiques agricoles, l'étude des marchés et la politique de qualité des produits.

S'agissant des dépenses en capital, la participation de l'Etat aux investissements agricoles ou d'intérêt agricole s'accroît d'environ 25 % par rapport à 1962, cette progression résultant essentiellement de l'augmentation des dépenses d'enseignement. Si l'on exclut les dépenses d'équipement culturel et social, l'augmentation d'une année à l'autre n'est que de l'ordre de 8 %. Elle porte, pour l'essentiel, sur l'aménagement foncier, l'équipement forestier, le stockage et la transformation des produits agricoles et alimentaires.

En ce qui concerne la contribution de l'Etat au soutien des marchés agricoles inscrite au budget des charges communes, le rapporteur a indiqué qu'elle restait au niveau de 1962 pour le F. O. R. M. A., en diminution pour les céréales, en augmentation pour le sucre. Il a montré l'importance croissante de la part prise par le soutien des marchés de la viande et des produits laitiers dans les interventions du F. O. R. M. A.

A la suite d'un échange de vues auquel ont notamment participé MM. Brun, Beaujannot, Golvan, Lalloy, Pelleray et Romaine, le rapporteur a reçu mandat de mettre l'accent sur les points suivants :

— nécessité d'accélérer les procédures de mise en œuvre du programme de développement de l'enseignement agricole, d'établir des passerelles entre l'enseignement agricole et l'enseignement général, de consentir un effort plus important en faveur des bourses ;

— nécessité d'accélérer l'étude des dossiers des agriculteurs rapatriés d'Afrique du Nord, désireux de se reclasser dans l'agriculture ;

— insuffisance de l'effort consenti en faveur des migrations rurales ;

— orientation des recherches agricoles dans le domaine de la commercialisation et des nouvelles utilisations des produits agricoles en vue d'élargir les débouchés ;

— orientation de la vulgarisation agricole vers l'organisation économique et l'expansion commerciale de l'agriculture ;

— meilleure coordination des études et des recherches économiques intéressant la connaissance des phénomènes agricoles.

En ce qui concerne les *investissements agricoles*, la commission a été unanime à souligner : la part excessive prise par les travaux connexes dans les opérations de remembrement, l'insuffisance marquée des crédits d'hydraulique agricole, la nécessité de classer l'habitat rural au nombre des investissements agricoles prioritaires des prochaines années et de regrouper l'ensemble des opérations et des aides financières intéressant l'habitat rural dans des programmes cohérents, l'intérêt qui s'attache à l'établissement d'un nouveau programme pluri-annuel d'alimentation en eau de façon à assurer la continuité des travaux, le caractère urgent d'un effort accru pour l'extension des capacités de stockage des céréales et du vin.

La commission a finalement adopté :

— un amendement tendant à supprimer les crédits d'hydraulique agricole (autorisations de programme) au cas où un accroissement des dotations ne pourrait être obtenu ;

— un amendement sur l'article additionnel adopté par l'Assemblée Nationale relatif aux conditions d'exonération partielle des cotisations en faveur de certains exploitants.

En conclusion, M. Pauzet a mis l'accent sur le problème des prix agricoles ainsi que sur le bilan des premiers mois d'appli-

cation de la politique agricole commune et des négociations concernant de nouveaux règlements.

Compte tenu de ces observations, la commission a approuvé les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption des dispositions du budget de l'Agriculture.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Jeudi 24 janvier 1963. — *Présidence de MM. Piales et d'Argenlieu, vice-présidents.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Lecanuet sur le projet de loi de finances pour 1963 en ce qui concerne les crédits Affaires étrangères.

Le rapporteur a exposé les caractéristiques essentielles de son budget dont la progression de 10 p. 100 d'une année sur l'autre n'est que le reflet de l'accroissement des tâches qui incombent à notre diplomatie, étant donné l'accession à l'indépendance de pays de plus en plus nombreux, ainsi que de l'augmentation du coût de la vie dans de nombreux Etats étrangers.

Cet exposé ainsi d'ailleurs que la méthode à suivre pour le débat en séance publique a donné lieu à un échange de vues entre MM. Poher, Lacaze, Carrier, Morève, de Chevigny, Tinaud, Guille et Monteil ; le rapport pour avis de M. Lecanuet a été approuvé par la commission.

M. le général Ganeval a ensuite présenté son rapport pour avis sur le budget militaire (Section commune). Il a été adopté après une observation présentée par M. Soufflet ; MM. Poher et Lecanuet ont déclaré s'abstenir.

M. de Chevigny a fait l'exposé de son rapport pour avis pour la section Guerre. Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Lecanuet, le général Ganeval, Soufflet et Monteil, le rapport pour avis a été approuvé.

M. Monteil a présenté son rapport pour avis sur la section Marine ; il a notamment soulevé le problème de l'amendement n° 30, présenté par le Gouvernement à l'article 16 et modifié à l'Assemblée Nationale, qui aura pour conséquence de bloquer les crédits nécessaires à la fabrication de plusieurs unités navales pour gager l'achat de *Crusaders*, chasseurs embarqués nécessaires à la défense de nos porte-avions. Le rapport pour avis de M. Monteil a été approuvé après observations présentées par M. Soufflet.

Enfin, M. Ménard a présenté à la commission son rapport pour avis sur la section Air. Il a été adopté après une discussion entre M. Monteil et le rapporteur.

Vendredi 25 janvier 1963. — *Présidence de M. d'Argenlieu, vice-président.* — La commission a entendu M. Messmer, Ministre des Armées, sur l'ensemble du budget militaire pour 1963.

Analysant les grandes masses de ce budget, le ministre a fait ressortir la diminution d'environ 1 milliard portant sur les crédits de personnel et d'entretien, et l'augmentation d'environ 2 milliards des crédits du titre V portant pour partie sur l'augmentation de l'infrastructure, les casernements en particulier, mais surtout sur le programme de modernisation des armements, essentiellement sur l'armement nucléaire.

Répondant aux questions des commissaires, notamment MM. le général Béthouart, Monteil, de Chevigny, Ménard, Yver, le général Ganeval, Le Sassièr-Boisauné, M. Messmer a rappelé que la défense française se fondait sur trois groupes de forces :

1° Les forces nucléaires stratégiques, de dissuasion, dont la constitution est actuellement prioritaire ;

2° Les forces d'intervention appartenant aux trois armées et qui pourront disposer d'un armement classique, en même temps que, éventuellement, d'un armement nucléaire tactique ;

3° La défense intérieure — ou opérationnelle — du territoire, à mission de dissuasion d'abord, de combat ensuite s'il le faut, derrière la force d'intervention.

Cette organisation, en même temps que les réalités démographiques, devra, de l'avis du ministre, conduire prochainement à une réorganisation du service militaire.

En ce qui concerne, enfin, le vecteur de l'arme nucléaire de dissuasion, le ministre a indiqué qu'un choix définitif était encore prématuré : actuellement la force nucléaire est constituée par la bombe A transportée sur *Mirage IV*, selon un programme en voie d'achèvement. Les résultats des études portant sur le « tronc commun » permettront ensuite de définir la nature et de l'arme et de son véhicule.

Après l'audition de M. Messmer, la commission a entendu un exposé de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation extérieure et singulièrement sur les problèmes européens.

Le ministre a d'abord fait une relation très complète des quinze mois de négociations entre la Grande-Bretagne et les pays membres de la C.E.E. ; il a souligné que le Gouvernement français ne pouvait accepter une remise en cause des règlements agricoles mis au point le 14 janvier 1962.

M. Couve de Murville a, d'autre part, exposé dans quelles conditions et dans quel esprit avait été conclu le récent traité de coopération franco-allemand.

Le ministre a ensuite longuement répondu à des questions qui lui ont été posées notamment par MM. Vassor, Monteil, Poher, Lecanuet, de Chevigny, Tinaud et Guy Petit.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 23 janvier 1963. — *Présidence de M. Menu, président.*
— La commission a entendu le rapport pour avis de M. Plait sur le budget de la Santé publique pour 1963. M. Plait a fourni à ses collègues des explications complémentaires sur les principaux problèmes soulevés au cours de la séance du 14 janvier.

M. Bernier a ensuite donné connaissance de son projet d'avis sur les crédits du Travail et de la Sécurité sociale, attirant l'attention de la commission sur les questions les plus importantes parmi celles évoquées lors de la précédente réunion.

Ces deux avis ont été successivement adoptés.

Puis Mme Cardot a exposé les grandes lignes de son avis sur le budget des Anciens combattants et victimes de la guerre.

Après diverses interventions de MM. Dulin, Fournier, Bossus, Audy, la commission a décidé de présenter un amendement tendant à reconnaître aux anciens combattants d'Algérie la plénitude du droit au bénéfice du Code des pensions.

Elle a également décidé de soutenir les amendements qui seront présentés par différents commissaires :

— sur la limitation à l'exercice 1963 des dispositions restrictives concernant la retraite du combattant ;

— sur le pécule des prisonniers de guerre 1914-1918.

L'avis de Mme Cardot a été adopté.

M. Dulin, rapporteur pour avis du budget annexe des prestations sociales agricoles, a tout d'abord rappelé les conséquences résultant du vote de l'article 9 de la loi de finances pour 1963 transférant au régime général de la Sécurité sociale la charge financière des prestations servies aux salariés agricoles.

Il a fait le point des majorations de cotisations demandées aux agriculteurs et des améliorations prévues par le budget annexe (suppression totale de la franchise, rachat des cotisations vieillesse par les exploitants agricoles, doublement de l'allocation complémentaire instituée par la loi du 21 novembre 1961) et soumis à la commission un amendement concernant les modalités de rachat des cotisations d'assurance vieillesse.

Après des observations de MM. Marie-Anne et Bernier sur la situation de la protection sociale des agriculteurs des départements d'outre-mer et de MM. Lagrange et Martin sur l'assurance vieillesse agricole, les crédits des budgets annexes ont été adoptés, ainsi que l'amendement proposé par le rapporteur.

Enfin, la commission a entendu le rapport pour avis de M. Menu sur les crédits des services généraux du Premier Ministre (Fonds national de promotion sociale); les conclusions du rapporteur pour avis ont été approuvées.

Judi 17 janvier 1963. — *Erratum* au Bulletin des Commissions n° 7 du 22 janvier 1963, page 58 :

A la 4^e ligne, au lieu de : « M. Brousse », lire : « M. Bossus ».

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 22 janvier 1963. — *Présidence de MM. Alex Roubert, président, et Coudé du Foresto, vice-président.* — *Au cours d'une première séance,* M. Desaché a présenté à la commission son rapport sur les chapitres du budget du Ministère des Finances (Services financiers) concernant les Affaires économiques. Sur les crédits destinés aux foires et expositions à l'étranger, le rapporteur, MM. Pellenc, rapporteur général, et Coudé du Foresto ont souligné la nécessité d'associer étroitement les représentants qualifiés du Parlement, tant à leur conception qu'à leur réalisation, afin qu'ils soient en mesure d'en apprécier les résultats. M. Desaché a ensuite analysé : les crédits proposés pour la subvention au Centre national du commerce extérieur majorés pour permettre le développement de son action d'information dans divers domaines techniques; l'assistance technique au commerce; les services commerciaux à l'étranger. Les chapitres ont été adoptés après observations de MM. Métayer et Pellenc, rapporteur général, sur l'aide aux organisations de consommateurs, et de M. Coudé du Foresto sur les subventions versées aux Comités régionaux d'expansion économique.

M. Pellenc, rapporteur général, au nom de M. Monichon, en congé pour raisons de maladie, a ensuite développé devant la commission le budget des Prestations sociales. Le rapporteur a tout d'abord souligné que les décisions essentielles affectant tant la structure même du budget que sa présentation comptable avaient été adoptées lors du vote de la première partie de la loi de finances pour 1963. Les articles 8 et 9 de ce texte ont en effet majoré les recettes et les prestations mais en intégrant les comptes des prestations familiales et des assurances sociales agricoles dans ceux de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Cette réforme aboutit en définitive à faire prendre en charge par la Caisse nationale de sécurité sociale un déficit de 1 milliard de francs prévu en 1963 dans les comptes du régime agricole. Compte tenu de ces mesures nouvelles, le rapporteur a ensuite analysé le détail des différentes majorations portant aussi bien sur les recettes que sur les dépenses du budget des prestations sociales agricoles. L'exposé du rapporteur a été suivi d'une longue discussion à laquelle ont pris part MM. de Montalembert, Louvel, Brousse, Driant, Descours Desacres, Marrane et Pellenc, rapporteur général, et visant notamment : le rachat des cotisations par les veuves d'exploitants ne pouvant y prétendre à titre personnel, les droits de circulation des cidres et poirés, enfin le financement du déficit mis à la charge de la Caisse nationale de sécurité sociale. Le budget a ensuite été adopté ainsi que les articles 50 bis et 50 ter du projet de loi de finances (2^e partie).

Puis la commission a examiné, sur rapport de M. Raybaud, le budget des Affaires culturelles. Procédant à une analyse globale des crédits de ce département, le rapporteur a notamment souligné le très important décalage existant entre les crédits préconisés par le IV^e Plan et ceux effectivement prévus dans le projet de loi de finances. A la fin de la seconde année d'application du plan, ce retard atteindra dans l'ensemble un pourcentage de plus de 21 p. 100 concernant plus particulièrement la Direction des musées, l'Enseignement et la création artistique, le théâtre et l'action culturelle. Pour la Direction de l'architecture les crédits budgétaires sont, au total, peu inférieurs à ceux préconisés par le plan, mais la loi de programme concernant les grands monuments historiques absorbe la plus grande part de l'augmentation des crédits, ne permettant pas de réaliser les objectifs du plan dans les autres domaines. M. Raybaud a ensuite analysé les crédits destinés à chacun des grands services du ministère. Il a souligné, en particulier, les augmentations intéressantes : l'ensei-

gnement artistique (création de postes d'enseignants, travaux d'équipement ou de reconstruction des écoles nationales d'art ou des écoles départementales), l'action culturelle (construction ou équipement des maisons de la culture), les fouilles archéologiques (équipement des directions des circonscriptions archéologiques).

Des observations ont ensuite été présentées par M. Delpuech, au nom de la Commission des Affaires culturelles, sur la nécessité d'une concentration des théâtres parisiens, sur la protection des monuments historiques, sur la remise en état du Pavillon de Flore qui devrait être assumée par les bénéfices de la loterie nationale, par MM. Louvel et de Montalembert sur la réparation des monuments sinistrés et la nécessité d'augmenter les crédits d'entretien des monuments historiques, par M. Paul Chevallier sur la nécessité de favoriser le développement de l'enseignement musical dans les écoles techniques, sur la coordination des maisons de la culture et des maisons des jeunes, enfin sur l'encouragement des activités folkloriques, base d'échanges culturels et touristiques fructueux.

La commission a adopté un amendement de M. Louvel tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi de programme concernant la réparation des monuments sinistrés par faits de guerre et un amendement de M. Pellenc, rapporteur général, tendant à la suppression des crédits de subvention à la R. T. L. N. Le rapport de M. Raybaud a ensuite été approuvé.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a entendu le rapport de M. Alric sur le budget de l'Industrie dont les crédits s'élèvent à 718.859.310 francs, à raison de 633.739.310 francs pour les dépenses ordinaires et 85.120.000 francs pour les dépenses en capital. Ce budget comprend en majeure partie des crédits de subvention à caractère économique. Les dépenses ordinaires qui font l'objet de majorations concernent notamment l'école des mines de Paris et de Saint-Etienne, les services extérieurs de la Direction des carburants et la réorganisation des services des instruments de mesure. Les crédits pour les élections aux tribunaux de commerce ont fait l'objet d'un débat, auquel ont participé MM. Lachèvre, Brunhes et Alex Roubert, président; sur l'encouragement à l'artisanat est intervenu M. Brunhes; sur la subvention destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal, sont intervenus MM. Lachèvre, Louvel, Mlle Rapuzzi, MM. Alex Roubert, président, et Alric, rapporteur; la subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides a provoqué un échange de vues

sur la pénurie de charbon actuellement constatée, entre MM. Lachèvre, Driant, Marrane, Louvel, Coudé du Foresto et Fosset. M. Louvel a attiré l'attention de la commission sur la situation difficile des mines de fer du Calvados.

Concernant les dépenses en capital, M. Coudé du Foresto est intervenu sur la subvention au fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale. M. Alric, rapporteur, a enfin fait part à la commission des progrès satisfaisants enregistrés en ce qui concerne l'usine marémotrice de la Rance.

M. Louvel a ensuite présenté son rapport sur les départements d'outre-mer. Soulignant l'insuffisante administration du Secrétariat général des départements d'outre-mer, il a relevé parmi les mesures prévues un renforcement de ses effectifs et une majoration des frais de déplacement du Secrétaire général. Parmi les interventions publiques, le rapporteur a souligné une majoration des subventions aux collectivités locales et un important effort en matière d'action sociale : inscription d'un crédit de 1 million de francs destiné à la distribution de lait à la Réunion et d'un crédit de 4 millions de francs pour la mise en œuvre d'une politique de migrations ; concernant le budget d'équipement, le financement des opérations prévues par la loi-programme de 1960 est assuré par l'intermédiaire du F. I. D. O. M. et aussi par des crédits provenant d'autres fascicules budgétaires et du Fonds européen.

Le rapporteur a évoqué la construction d'hôtels de tourisme dans les départements d'outre-mer, puis le problème du service militaire adapté, sur lequel est intervenu M. Coudé du Foresto.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Louvel sur les crédits des territoires d'outre-mer. Il a souligné en particulier la situation économique inquiétante de la Nouvelle-Calédonie. M. Louvel a ensuite présenté son rapport sur le fascicule budgétaire Sahara, dont les crédits sont annulés en totalité, une fraction des dépenses correspondantes étant prise en charge par d'autres budgets. Il a formulé des observations sur le montant des investissements réalisés au Sahara et sur les dispositions de la loi-programme quinquennale de 1961 pour le développement social au Sahara.

Les crédits « Affaires algériennes » ont ensuite été examinés sur le rapport de M. Portmann, rapporteur spécial. L'ensemble des crédits demandés à ce titre manifeste une diminution de 18 % par rapport aux crédits de 1962, due notamment à la suppression de 18.000 emplois ; de profondes modifications affectent la structure interne de ce budget, la masse essentielle des crédits, dont le total est de 1.277.496.920 francs,

étant constituée par le chapitre 41-01, « Contribution au développement de l'Algérie », doté de 1.050 millions de francs. Ce crédit est destiné à la coopération économique. Le rapporteur a souligné l'importance de la représentation diplomatique et consulaire prévue, et souhaité vivement que le Gouvernement français ne néglige rien pour conserver à sa disposition les immeubles nécessaires à cet effet. Sur ces questions, sont intervenus MM. Alex Roubert, président, et Edouard Bonnefous.

Le rapporteur a pris acte des déclarations de M. le Secrétaire d'Etat à l'Assemblée Nationale selon lesquelles des parlementaires seraient désignés *ès qualités* pour participer à la surveillance du fonctionnement de la Caisse d'équipement. En conclusion, il a souhaité que l'année 1963 voie la fin de l'insécurité dont sont victimes de nombreux Français d'Algérie et l'avènement d'une discipline économique et financière sérieuse dans le nouvel Etat.

Au cours d'une troisième séance, tenue dans la soirée, la commission a entendu M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics, sur les crédits budgétaires de son département ministériel. Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial pour les Travaux publics et les Transports, l'a questionné sur la mise en état de la route Nice—Turin, sur la politique tarifaire de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P., sur le siège de l'école nationale des Ponts et Chaussées et sur l'aménagement d'un musée des Travaux publics. Concernant le réseau routier, le ministre a donné des précisions sur la reconstruction des ponts détruits, sur la création de parkings et d'aires de stationnement, sur les créations d'emploi pour le fonds spécial d'investissement routier, sur l'ensemble routier tributaire du tunnel sous le mont Blanc. Sur cette dernière question sont intervenus en particulier MM. Raybaud, Alex Roubert, président, Edouard Bonnefous, Billiemaz au nom de la Commission des Affaires économiques, et Tron ; concernant les autoroutes, il a précisé qu'un rythme satisfaisant de construction devrait être de l'ordre de 300 kilomètres par an ; répondant à une question de M. Richard sur les barrières de dégel, le ministre, appuyé par M. Raybaud, a estimé souhaitable l'obtention de crédits plus importants pour l'entretien des routes.

M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial pour les crédits Aviation civile, a évoqué les conclusions du rapport d'information qui a été élaboré à la suite de la mission effectuée sur l'infrastructure de certains aérodromes. Puis le ministre a répondu aux questions posées par M. Coudé du Foresto sur le retard pris par les crédits budgétaires concernant les objectifs du

Plan, sur le projet d'un grand aérodrome à Roissy-en-France et sur la répartition du trafic de l'Afrique noire francophone entre Air Afrique, Air France et U. A. T.

Concernant le budget de la Marine marchande, M. Lachèvre, rapporteur spécial, a interrogé le ministre sur l'aide à la construction navale, qui connaît une crise importante, sur la situation de la flotte de liberty-ships, propriété de l'Etat, et sur la nécessité d'un effort accru pour inciter les industriels français à « charger français » dans les ports français.

Le ministre a ensuite répondu à M. Chochoy sur le problème de la double campagne des cheminots retraités, et à M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur l'emploi éventuel de procédés électroniques de régulation de la circulation en ce qui concerne le Métropolitain et sur l'emploi éventuel de la technique du métro aérien pour les nouvelles lignes extra-muros du métro régional.

Mercredi 23 janvier 1963. — *Présidence de MM. Roubert, président, et Coudé du Foresto, vice-président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a examiné, sur rapport de M. Edouard Bonnefous, le budget du Ministère de l'Information. Le rapporteur a successivement étudié les problèmes concernant l'A. F. P. et sa position en Afrique et en Algérie, les transports de la presse à l'étranger, la répercussion du Marché commun sur la presse française. Il a souligné l'intérêt qui s'attacherait à organiser, sous l'égide du Ministre de l'Information, une coordination étroite de l'utilisation des crédits du Fonds culturel.

Analysant ensuite la situation financière de la R. T. F., le rapporteur a attiré l'attention de la commission sur l'important déficit prévu en 1963 et qui, ne pouvant être résorbé entièrement par un prélèvement sur le fonds de roulement, devrait être financé par voie d'emprunt. Il a déploré la dispersion des différents lieux d'implantation de la R. T. F., source de dépenses considérables, et évoqué le problème, notamment politique, posé par le futur statut de cet établissement. Différentes observations ont été présentées par MM. Bousch, Roubert, président, et Pellenc, rapporteur général.

Puis la commission a procédé à l'audition de M. Peyrefitte, Ministre de l'Information. En réponse à une question préalable de M. Courrière, le ministre a précisé qu'il ne pourrait pas participer à la discussion du budget de son département en séance publique. Les commissaires socialistes ont alors quitté la salle de la commission.

En ce qui concerne le budget de l'Information, le ministre a indiqué qu'il ne disposait que d'une somme de 400.000 F pour remplir la tâche des relations publiques de l'Etat, les autres crédits étant destinés à des aides automatiques en faveur de la presse dont les charges ne cessent d'augmenter.

Le ministre a procédé alors à une analyse détaillée de la situation de la presse en France.

M. Peyrefitte a ensuite répondu aux nombreuses questions posées par MM. Edouard Bonnefous, Portmann et Richard sur le Fonds culturel, de MM. Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Alric et Bousch sur le prix du papier destiné à la presse, de M. Roubert, président, sur l'aide spécifique qui devrait être accordée à la « presse d'idées », de M. Colin sur le coût de la publicité.

Examinant ensuite la situation financière de la R. T. F., le ministre a précisé que le déficit provenait, d'une part, de l'effort de remise en ordre de la situation du personnel et, d'autre part, des investissements à réaliser pour la mise en route de la deuxième chaîne de télévision. Il ne peut être question à ce propos de relever le montant de la redevance tant qu'il n'y a pas augmentation du volume des services rendus.

M. Roubert, président, a souligné la nécessité de doter au plus tôt la R. T. F. d'un statut financier organisant notamment un contrôle efficace, MM. Pellenc, rapporteur général, et Edouard Bonnefous insistant pour que soit enfin défini le statut de l'émission donnant toutes garanties d'objectivité. M. Bousch a souhaité que soit supprimé le service spécial de perception des redevances. Le ministre, soulignant que le statut actuel ne permettait pas un contrôle suffisant par l'autorité de tutelle, a rappelé les déclarations du Premier Ministre selon lesquelles un projet de réforme de ce statut serait soumis au Parlement au cours de la deuxième session ordinaire de 1963. Ce projet devra concerner non seulement la gestion administrative et financière mais également la gestion politique de la R. T. F.

Après le départ du ministre, les conclusions de M. Edouard Bonnefous, rapporteur, ont été adoptées par la commission.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a procédé à l'audition de M. Triboulet, Ministre de la Coopération. Répondant à une question préalable de M. Courrière, le ministre a indiqué qu'il ne lui était pas possible de préciser à l'heure

actuelle s'il soutiendrait en séance publique la discussion concernant les crédits de son département ministériel. Puis le ministre a répondu à des questions qui lui ont été posées, notamment par MM. Armengaud, rapporteur spécial, et Louvel. Il s'attachera à concentrer et coordonner l'action des divers organismes de recherche dont il a la tutelle ; le montant des crédits pour les républiques africaines et malgache est réparti par le Fonds d'aide et de coopération, après étude des projets et établissement d'une convention de financement, le matériel employé devant provenir de la zone franc. Un effort est fait pour assurer une prééminence des investissements sociaux et culturels.

Le niveau du cours des matières premières tropicales constitue une préoccupation du ministère ; des crédits ont été obtenus par la résorption des tarifs préférentiels en cinq ans, afin de faire revenir le cours des denrées tropicales au cours mondial. En conclusion, le ministre a déclaré que la vocation de son ministère était bien assise et que les Etats de l'ancienne Communauté trouvaient auprès de lui l'aide technique dont ils peuvent avoir besoin. Le ministre a encore répondu à des questions de MM. Descours Desacres, Coudé du Foresto, Bousch, Berthoin et Edouard Bonnefous.

M. Descours Desacres a présenté à la commission son rapport sur les comptes spéciaux du Trésor. Il a indiqué que les échéanciers présentés ne sont pas toujours respectés et souligné une tendance nouvelle à accorder des dotations en capital importantes et, d'autre part, une augmentation des découverts. Sur le Fonds national pour le développement des adductions d'eau sont intervenus MM. Coudé du Foresto, Bousch, Pellenc, rapporteur général, de Montalembert et Driant. Sur le compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat, après interventions de MM. Edouard Bonnefous, Pellenc, rapporteur général, Armengaud et Coudé du Foresto, la commission a décidé le dépôt d'un amendement. Un amendement a également été déposé sur le Fonds spécial d'investissement routier, sur lequel est intervenu M. Pellenc, rapporteur général. Après que le rapporteur ait analysé l'évolution des différents comptes en recettes et en charges et les découverts qui en résultent, le rapport de M. Descours Desacres a été adopté.

Jeudi 24 janvier 1963. — *Présidence de MM. Alex Roubert, président, et Gustave Alric, vice-président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur des amendements au projet de loi (n° 321, session extraordinaire ouverte le 24 juillet 1962) portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière.

Ont ensuite été examinés définitivement, après leur vote par l'Assemblée Nationale, un certain nombre de budgets : celui de l'Education nationale, de l'Intérieur, sur lequel M. Mas-teau, rapporteur spécial, a fourni des explications complémentaires sur le chapitre 57-00 (crédits d'études de la Direction générale des collectivités locales) ; du Travail, des Charges communes, sur lequel des amendements concernant les pensions ont été adoptés ; de la Construction, de la Marine marchande.

Enfin, M. Edouard Bonnefous a présenté son rapport sur le cinéma. Il a souligné la crise sérieuse qui l'affectait, menaçante à terme pour l'avenir de la production cinématographique. Il a analysé les conditions d'exploitation et de distribution et émis des suggestions devant permettre une rénovation de l'industrie cinématographique.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 23 janvier 1963. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première réunion* tenue dans la matinée, la commission a examiné, sur rapport de M. Molle, le budget du Ministère de la Justice et, sur rapport de M. Nayrou, le budget du Ministère de l'Intérieur.

Au cours d'une deuxième réunion tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à une longue audition de M. Frey, Ministre de l'Intérieur, consacrée aux problèmes des collectivités locales.

Le ministre a défini d'abord les principes de l'action du Gouvernement à leur égard, qui tend :

- à un effort d'équilibre entre leurs charges et leurs ressources ;
- à faciliter l'accès des collectivités à l'emprunt ;
- à aider spécialement les communes défavorisées ;
- à améliorer l'autonomie et l'efficacité de gestion des collectivités locales.

Répondant ensuite aux questions qui lui avaient été posées par MM. Abel-Durand, Raymond Bonnefous, Emile Hugues, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Molle et Verdeille, il a passé en revue les problèmes de personnel, de réforme administrative,

d'impositions directes et indirectes et d'équipement en s'attachant à mettre en relief l'action et les projets du Gouvernement en vue d'améliorer l'aide de l'Etat aux communes qui ont à faire face à d'importants travaux d'équipement.

Le ministre a ensuite répondu à des questions supplémentaires qui lui étaient posées par MM. Baratgin, Champeix, Héon, Masteau, Prélot et Voyant. Il a notamment fait part de son intention de réunir, au printemps, une table ronde consacrée aux problèmes de réforme administrative entreprise à l'heure actuelle dans certains départements.